

Le plan d'action du gouvernement :

Croissance

Reddition de
comptes

***21 objectifs, 21 clés pour
le XXI^e siècle***

Responsabilité
financière

Vingt et un objectifs pour le XXI^e siècle

- 1. Éliminer les obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance**
- 2. Rembourser la dette**
- 3. Réduire la taille du gouvernement**
- 4. Améliorer l'efficacité du gouvernement**
- 5. Améliorer le service à la clientèle et l'accessibilité par voie électronique**
- 6. Se préparer à la nouvelle économie**
- 7. Promouvoir la croissance dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activité**
- 8. Tenir l'ensemble du secteur public responsable devant les contribuables**
- 9. Assurer une croissance intelligente**
- 10. Offrir souplesse et choix en matière d'éducation**
- 11. Instaurer des normes d'enseignement élevées et une reddition de comptes axée sur le rendement**
- 12. Donner à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie**
- 13. Ouvrir les études postsecondaires à tous les étudiants et étudiantes admissibles**
- 14. Former une main-d'oeuvre compétente**
- 15. Jouer un rôle national de premier plan dans la réforme des soins de santé**
- 16. Améliorer les services de santé**
- 17. Préserver la salubrité de l'environnement**
- 18. Aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver du travail**
- 19. Améliorer la sécurité dans les collectivités et promouvoir les droits des victimes d'actes criminels**
- 20. Assurer l'égalité des chances**
- 21. Favoriser la réforme parlementaire**

Introduction

Au printemps, le gouvernement Harris a entrepris un plan d'action ambitieux comportant 21 objectifs qui seront, pour l'Ontario, les clés du XXI^e siècle. Ce plan a pour but de renforcer l'économie en abaissant les impôts, en réduisant les formalités administratives et en levant les obstacles à la croissance.

Ce plan d'action propice à la croissance, financièrement judicieux et axé sur la reddition de comptes aidera l'Ontario à réaliser son objectif, qui est d'afficher, d'ici 10 ans, la performance économique la plus vigoureuse et la meilleure qualité de vie qui soit en Amérique du Nord.

Croissance économique et qualité de vie vont de pair. Une économie robuste donne au gouvernement les moyens de dispenser des services importants, notamment un enseignement de qualité et des services de santé accessibles. Une économie robuste offre aux familles laborieuses la perspective d'une vie plus facile.

Depuis 1995, le plan du gouvernement Harris a été de baisser les impôts, de réduire les formalités administratives et d'éliminer les obstacles à la croissance économique. Ce plan porte fruit. La population de l'Ontario a mis à profit de nouvelles possibilités amenées par la croissance économique et les résultats sont remarquables : plus de 822 000 nouveaux emplois ont été créés et plus de 578 000 personnes ne dépendent plus de l'aide sociale.

Mais forts des réussites d'hier, nous ne devons pas faire preuve de nonchalance face aux nouveaux défis qui se posent pour la province. Nous vivons dans une économie mondiale en mutation constante où règne une concurrence acharnée. L'Ontario doit s'adapter continuellement ou courir le risque de se faire dépasser par d'autres. En cette période d'incertitude et de changement à l'échelle planétaire, l'économie provinciale poursuit sa croissance, mais à un rythme plus lent. Des choix responsables s'imposent pour que notre province demeure dynamique et compétitive.

Pour relever tous les défis que pose le XXI^e siècle, le gouvernement a défini trois priorités : croissance, responsabilité financière et reddition de comptes.

La croissance — croissance de l'économie et croissance de l'emploi — demeure la priorité absolue du gouvernement. La croissance est essentielle pour conserver nos acquis et continuer à dispenser l'enseignement, les soins de santé et les autres services sur lesquels comptent les familles laborieuses.

La responsabilité fiscale signifie une dépense judicieuse de l'argent des contribuables. Elle exige que le gouvernement fasse preuve d'efficacité dans toutes ses activités, afin que les contribuables en aient pour leur argent.

La reddition de comptes est nécessaire, non seulement de la part du gouvernement de l'Ontario, mais de celle de tous les paliers de gouvernement et des institutions financées par les contribuables. Le gouvernement est au service de la population et le secteur public tout entier appartient à la citoyenneté de la province. La population a droit à la transparence quant au fonctionnement des institutions publiques, notamment en ce qui concerne l'affectation des dépenses.

Les objectifs du plan sont clairs et mesurables. Le gouvernement présentera régulièrement des rapports d'étape à la population et à l'Assemblée législative.

Croissance, responsabilité financière et reddition de comptes — ces priorités sous-tendent les 21 objectifs de notre plan d'action qui seront, pour l'Ontario, les clés du XXI^e siècle : un plan qui contribuera à protéger l'emploi, à préserver la sécurité financière des familles et à maintenir la vitalité de toutes les collectivités de la province.

Vingt et un objectifs pour le XXI^e siècle

1. Éliminer les obstacles à l'emploi, à l'investissement et à la croissance

Les obstacles à la croissance économique constituent une menace pour l'emploi, le niveau de vie et les perspectives qui s'offrent aux générations futures. Leur élimination constitue le premier objectif du plan.

- Le gouvernement honorera son engagement de réduire les impôts.
- Il soumettra à un nouveau test d'impact sur les entreprises tous les projets de politique et de règlement susceptibles de nuire à la compétitivité et à l'emploi.
- Il établira un nouveau groupe d'étude qui procédera à la mesure et au suivi de la productivité de l'Ontario, de sa compétitivité et de son progrès économique par rapport aux autres provinces et aux divers États américains. Ce groupe d'étude indépendant, qui sera dirigé par Roger Martin, doyen de la Joseph L. Rotman School of Management, présentera des rapports réguliers au public.
- Le gouvernement ouvrira le marché de l'électricité pour mieux répondre aux besoins de la province à long terme, tout en assurant une alimentation en énergie à la fois sûre, fiable et abordable. Les monopoles ne favorisent pas les intérêts des contribuables. Les marchés ouverts et concurrentiels se caractérisent par une efficacité et une équité plus grandes, ils permettent de réduire les coûts à long terme pour les consommateurs et ils stimulent l'innovation.

Le gouvernement est confiant que les conditions nécessaires à l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence seront en place d'ici mai 2002. Le gouvernement est déterminé à ouvrir le marché à la concurrence tout en garantissant un approvisionnement sûr, abordable et fiable.

- Ainsi que l'indique Statistique Canada, ce sont les petites entreprises qui créent la plupart des nouveaux emplois. Or, les politiques et restrictions qui nuisent aux petites entreprises nuisent également à l'emploi. La Commission de réduction des formalités administratives tiendra des entretiens sur les obstacles à l'essor des petites entreprises et proposera des modifications législatives.
- Le gouvernement étudiera des moyens de simplifier les procédures d'administration de l'impôt des petites entreprises et aura pour objectif de mettre en œuvre des changements d'ici 2002.

- L'entrepreneuriat et l'esprit d'innovation sont essentiels à l'essor économique soutenu de la province. Pour contribuer à la création d'emplois et de débouchés, particulièrement pour les jeunes, le gouvernement lancera une stratégie d'entrepreneuriat pour les jeunes de l'Ontario.
- Le gouvernement mènera des consultations à grande échelle dans l'objectif d'introduire un code qui protégera les particuliers et les entreprises dans le cadre de leurs transactions avec le gouvernement et ses organismes. Ce code veillera au droit d'être traité équitablement et avec respect, au droit de savoir pourquoi une personne ou une entreprise fait l'objet d'une vérification, d'une inspection ou d'une enquête, et au droit d'être présumé respectueux des lois jusqu'à preuve du contraire. Il sera connu sous le nom de « déclaration des droits des contribuables ».
- D'ici le 30 juin 2002, le gouvernement passera en revue la capacité concurrentielle de l'industrie de la construction en Ontario, particulièrement dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel, et établira les répercussions des récentes modifications législatives.

2. Rembourser la dette

Le deuxième objectif du plan est de rembourser la dette accumulée de la province.

Le gouvernement est déterminé à faire des choix responsables pour les contribuables. Il prendra notamment des mesures pour que les générations à venir ne soient pas accablées par une dette écrasante.

3. Réduire la taille du gouvernement

Le troisième objectif consiste en de nouveaux efforts pour réduire la taille et le champ d'action du gouvernement.

- Le gouvernement procédera à la vente des entreprises qu'il n'a pas à exploiter et des biens dont il ne devrait pas être propriétaire.
- Les mesures législatives envisagées prévoiront des « dispositions de temporisation » pour les nouveaux programmes.
- Le gouvernement appliquera le principe du budget base zéro aux ministères et organismes.
- Le gouvernement veillera à ce que les deniers publics destinés aux programmes visant à aider les gens ne soient pas détournés au profit de l'intervention et du lobbyisme.

- Le gouvernement mettra sur pied un comité ayant pour mandat de formuler des recommandations sur le rôle qu'il devrait jouer au XXI^e siècle : les fonctions qu'il devrait ou non assumer ainsi que les sphères où son action devrait ou non s'exercer.

4. Améliorer l'efficacité du gouvernement

Le quatrième objectif vise à rationaliser l'appareil gouvernemental et à le rendre plus efficace.

- Le gouvernement simplifiera ses opérations. Aujourd'hui encore, citoyens et citoyennes, entreprises et dirigeants municipaux doivent souvent traiter avec plusieurs ministères du gouvernement provincial visant des objectifs connexes, ou sont confrontés à plusieurs programmes qui subviennent aux mêmes besoins. Le gouvernement aura pour objectif d'établir un accès à guichet unique et une meilleure coordination entre les ministères.
- Le gouvernement réduira le nombre de formulaires qu'il utilise pour recueillir des renseignements et fournir des services aux entreprises et aux particuliers. Les formulaires restants seront plus conviviaux et seront offerts en version électronique, le cas échéant.
- Le gouvernement passera en revue et simplifiera ses programmes de subvention pour veiller à ce qu'ils misent sur la création d'emplois tout en réduisant au minimum le chevauchement et la bureaucratie.

5. Améliorer le service à la clientèle et l'accessibilité par voie électronique

Le cinquième objectif consiste à améliorer le service à la clientèle et l'accessibilité par voie électronique.

- Le gouvernement deviendra un chef de file mondial en matière de prestation de services électroniques en dotant ses citoyens et citoyennes d'un accès commode aux services d'information gouvernementaux. Les particuliers et les entreprises auront une plus grande liberté de choix, à savoir comment, où et quand accéder aux renseignements courants du gouvernement, mener des transactions, obtenir des conseils et acheter des produits. Ils seront en mesure d'évaluer eux-mêmes la qualité du service.
- Le gouvernement offrira un accès électronique aux versions les plus récentes des lois et règlements provinciaux. Cette année, les dispositions seront affichées dans les deux semaines suivant leur promulgation — une amélioration par rapport au délai de 18 mois qui existait précédemment. D'ici le milieu de l'an 2002, les lois seront affichées dans les 24 à 48 heures suivant leur promulgation ou leur modification.

- Le gouvernement mesurera son propre rendement, dont celui de ses cadres supérieurs, en fonction de la prestation des services et de la satisfaction de la clientèle. Les normes de service à la clientèle comprendront un règlement opportun des plaintes et un service rapide aux citoyens et citoyennes qui envoient une lettre et téléphonent au gouvernement, ou qui se rendent dans des bureaux du gouvernement.

6. Se préparer à la nouvelle économie

Le sixième objectif consiste à préparer la province à la nouvelle économie. Le gouvernement fera de l'Ontario la destination par excellence pour ceux qui cherchent à faire des affaires dans le cadre de l'économie numérique.

- Le gouvernement présentera des mesures législatives de nature générale afin de protéger les particuliers et de porter l'Ontario au premier rang de l'économie de l'information.
- Le gouvernement présentera, en vue de protéger les consommateurs, des lois actualisées qui feront de l'Ontario une destination de confiance pour la clientèle du commerce électronique.

7. Promouvoir la croissance dans toutes les régions et dans tous les secteurs d'activité

Le septième objectif du plan est de favoriser la croissance économique dans les régions rurales, le Nord et d'autres régions de l'Ontario, et aussi de stimuler la croissance des secteurs qui ont une incidence régionale importante.

- Pour miser sur les atouts économiques des régions et aider les collectivités à réaliser leur potentiel économique, le gouvernement mettra à l'essai des équipes de ressources en matière de développement économique régional. Ces équipes aideront les collectivités à tirer profit des nouvelles possibilités et à consolider l'économie locale.
- En collaboration avec les agriculteurs et les entreprises agro-industrielles, le gouvernement mettra au point une solution de conception ontarienne pour relever le défi posé par le maintien de la compétitivité de l'industrie agricole ontarienne sur le marché mondial.
- Il cherchera des moyens de préserver les terres de culture des fruits tendres et de faire la promotion du tourisme agricole.

- Il chargera ses agences exploitantes de promouvoir l'essor des entreprises, de miser sur les investissements du secteur privé et de favoriser la création d'emplois.
- Il se penchera sur la possibilité de faire du centre de développement de Quinte un modèle provincial pour des centres régionaux qui seraient chargés d'améliorer l'accès des collectivités rurales aux services de consultation économique et commerciale.
- Le gouvernement s'est donné pour objectif de faire de l'Ontario le troisième centre en importance d'Amérique du Nord pour l'industrie de la biotechnologie (après la Californie et la Nouvelle-Angleterre) et prendra des mesures à cet effet.
- Il favorisera de nouveaux partenariats réunissant les entreprises et les institutions de recherche, qui encourageront l'innovation grâce à la commercialisation de nouvelles idées.
- Le gouvernement déposera des mesures législatives qui moderniseront les lois et règlements sur la salubrité des aliments en Ontario, de sorte à protéger les consommateurs tout en assurant l'accès aux marchés.
- Il mettra sur les réalisations qui ont permis l'accès des vins de glace ontariens au marché européen en cherchant à étendre cette disposition d'accès à d'autres vins primés de la province.
- En prenant des mesures pour ouvrir le Grand Nord aux activités minières et liées aux ressources, le gouvernement créera davantage de débouchés pour les résidents et aidera les collectivités autochtones à devenir plus autonomes.
- Le gouvernement appuie et avalise entièrement les efforts canadiens visant à aider l'Ontario à organiser le projet international ITER d'énergie de fusion. Le gouvernement est convaincu que le Canada peut remporter cette soumission, qui doit être présentée officiellement par le gouvernement fédéral. Il y a longtemps que l'Ontario a annoncé un engagement de 10 millions de dollars par an, sur une période de 30 ans, pour ce projet; la province presse le gouvernement fédéral d'engager des fonds pour appuyer le projet et de présenter la soumission. Si la soumission du Canada était gagnante, ce projet de recherche-développement amènerait en Ontario 250 des cerveaux les plus éminents en science de l'énergie nucléaire, contribuerait à diversifier l'industrie provinciale de la technologie de pointe et injecterait des milliards de dollars dans l'économie provinciale au cours des 30 prochaines années.

- Le gouvernement établira des objectifs clairs pour les industries culturelles par le biais de la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario, de manière à bonifier l'intérêt de l'Ontario comme emplacement de choix pour les réalisations cinématographiques et télévisées.
- Dans le cadre de ses préparatifs en vue de soumettre la candidature de Toronto aux Jeux olympiques de 2008, et afin que les athlètes de la province soient mieux préparés pour les rencontres internationales, le gouvernement fera un examen des politiques sur les sports amateurs, une initiative qui sera dirigée par M. Frank Mazzilli, adjoint parlementaire au ministre du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.

8. Tenir l'ensemble du secteur public responsable devant les contribuables

Conformément au huitième objectif de son plan, le gouvernement lancera de vastes réformes afin d'obliger toutes les institutions du secteur public à rendre des comptes à la population de l'Ontario :

- Les modifications proposées à la *Loi sur la vérification des comptes publics* donneront au vérificateur provincial le pouvoir de s'assurer que les institutions financées par les contribuables de l'Ontario utilisent leurs fonds d'une manière prudente, efficace et conforme aux fins visées.
- De nouvelles dispositions législatives permettront l'annulation du numéro de facturation de l'Assurance-santé des fournisseurs déclarés coupables de fraude.
- Les budgets déficitaires ne sont ni viables, ni acceptables. Il est désormais interdit au gouvernement, aux municipalités et aux conseils scolaires de l'Ontario d'afficher un déficit. Le gouvernement présentera des mesures obligeant la totalité du secteur public, y compris les hôpitaux, à gérer leur budget de façon responsable.
- Les mesures de rendement et de reddition de comptes du gouvernement, des conseils scolaires, des collèges, des universités et des hôpitaux seront réunies et affichées sur le site Web du gouvernement.
- Les conseils scolaires seront tenus de rendre compte annuellement de l'utilisation du financement qu'ils reçoivent. Les résultats seront publiés.
- Une charte des droits des patients permettra à ces derniers de savoir exactement ce à quoi ils sont en droit de s'attendre du système de santé.

- Un état détaillé des services permettra aux patients de confirmer que les services facturés à l'Assurance-santé de l'Ontario ont bel et bien été rendus.
- Le gouvernement publiera les résultats des fiches de rendement des hôpitaux. Des équipes de spécialistes du secteur de la santé et des meilleurs hôpitaux aideront les établissements au rendement médiocre à accroître leur efficacité et à améliorer leur service. En bout de ligne, le financement global sera lié au rendement des hôpitaux.
- Le gouvernement favorisera une meilleure reddition de comptes et une transparence accrue à l'endroit des contribuables à l'échelon municipal en encourageant les administrations locales à chercher des moyens novateurs d'offrir leurs services.
- Fidèle à sa conviction d'être là pour servir la population, et non le contraire, le gouvernement élargira son utilisation d'Internet pour rapprocher la citoyenneté de l'appareil gouvernemental. Il aura pour objectif de veiller à ce que les citoyens et citoyennes aient accès à une vaste gamme d'outils et de renseignements qui leur permettront de participer pleinement au processus démocratique. Comme première étape vers la démocratie électronique, le gouvernement mènera des entretiens et passera en revue les possibilités de mettre la technologie au service de la reddition de comptes et de la transparence gouvernementale.
- Le gouvernement évaluera comment il peut modifier ses politiques et procédures pour épargner de l'argent aux contribuables et améliorer le service.

9. Assurer une croissance intelligente

Au fur et à mesure que la population augmentera et que les industries de l'Ontario poursuivront leur essor, les pressions sur l'infrastructure continueront de s'accroître. Assurer une croissance intelligente, c'est promouvoir et gérer la croissance de manière à favoriser la vigueur de l'économie et des collectivités, de même qu'un environnement sain.

Neuvième objectif du plan, la croissance intelligente contribuera à réduire l'engorgement du réseau routier, à encourager la revitalisation des terrains abandonnés ou contaminés et à stimuler la croissance économique.

- Le gouvernement déposera des mesures législatives qui favoriseront l'assainissement et la remise en état d'anciens emplacements industriels et commerciaux, connus sous le nom de friches industrielles.

- Au printemps, le gouvernement mènera des entretiens à vaste échelle pour encourager la coopération entre les partenaires et recueillir les idées novatrices qui appuieront la stratégie de croissance intelligente à l'ontarienne.
- Le gouvernement passera en revue la *Loi sur l'aménagement du territoire* et proposera des modifications qui répondront aux besoins d'une croissance intelligente en Ontario au XXI^e siècle.
- Le gouvernement envisagera de désigner des voies réservées au covoiturage et aux navettes autobus sur les autoroutes provinciales dans le cadre d'initiatives visant à améliorer la circulation routière et la qualité de l'air.
- Le gouvernement s'entretiendra avec les coroners, les équipes de services d'urgence et d'autres pour trouver des moyens de rouvrir les autoroutes plus rapidement à la suite d'un accident; il a pour objectif de mettre au point des recommandations d'ici le 31 décembre.
- Le ministère des Transports et la Société ontarienne SuperCroissance mèneront un groupe d'étude interministériel qui coordonnera un examen de l'agrandissement du réseau d'autoroutes 400.
- La Société SuperCroissance contribuera à augmenter les investissements dans l'infrastructure de la province en cherchant des possibilités de partenariats novateurs avec des entreprises et d'autres échelons gouvernementaux.
- Pour faire face à l'importante croissance démographique et économique de l'avenir, pour veiller à l'accès aux marchés des États-Unis et pour appuyer l'industrie du tourisme, l'Ontario créera, en collaboration avec d'autres gouvernements, des points de passage internationaux et modernes aux frontières de Windsor et de Niagara.
- Au printemps, le gouvernement passera en revue les résultats de l'étude d'évaluation des besoins de la péninsule du Niagara et prendra des mesures décisives qui remédieront aux besoins de transport à grande distance de la région.
- En collaboration avec les municipalités, le gouvernement rétablira un système de désignation des autoroutes provinciales et routes municipales de l'Ontario, qui sera cohérent et convivial pour les automobilistes.
- Le gouvernement appuie fermement l'aménagement du secteur riverain de Toronto.

10. Offrir souplesse et choix en matière d'éducation

Le 10^e objectif du plan consiste à offrir aux parents, à la direction des écoles et au personnel enseignant la souplesse et la liberté de choix qui leur permettront de faire ce qui convient le mieux pour les élèves.

- Le gouvernement cherchera des moyens de favoriser des modèles d'école créatifs et novateurs, comme le centre régional d'excellence pour les métiers spécialisés, que l'on propose d'établir à Ottawa.
- Le gouvernement éliminera le parti pris des institutions qui s'opposent à l'enseignement à domicile par les parents. Le ministère de l'Éducation facilitera l'accès des parents qui enseignent à domicile aux tests normalisés et à d'autres outils d'apprentissage.
- Le gouvernement reconnaîtra et encouragera les écoles qui font preuve d'un rendement soutenu et où les résultats des élèves se sont nettement améliorés.
- Les dispositions législatives proposées donneront plus de choix aux parents et leur permettront d'inscrire leurs enfants à n'importe quelle école de leur système.
- La Circulaire 14 donne la liste des documents d'apprentissage approuvés par le ministère; elle sera remplacée par des lignes directrices provinciales qui laisseront une marge de manœuvre au niveau local. Par exemple, les directrices et directeurs d'école pourront choisir d'utiliser la méthode phonique pour l'enseignement de la lecture.
- On encouragera les conseils scolaires à récompenser les enseignantes et enseignants ainsi que les directrices et directeurs d'école au rendement élevé.

11. Instaurer des normes d'enseignement élevées et une reddition de comptes axée sur le rendement

Le 11^e objectif du gouvernement est de continuer à établir des normes d'excellence pour les écoles, en mettant l'accent sur une reddition de comptes axée sur le rendement. La mesure du rendement et la présentation des résultats sont essentielles si l'on veut que les parents et les élèves disposent de l'information voulue pour faire des choix éclairés.

- Le gouvernement prendra des mesures pour veiller à ce que tous les écoliers et écolières de l'Ontario puissent profiter d'activités complémentaires.

- Les résultats des derniers tests prouvent que le système d'éducation laisse encore à désirer. Pour aider parents et personnel enseignant à juger de l'apprentissage des matières de base par les élèves, le gouvernement instituera des tests normalisés à tous les niveaux.
- En collaboration avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le gouvernement mettra au point un plan d'action qui visera le recrutement des meilleurs éléments pour la profession enseignante en Ontario.
- Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son programme d'évaluation du personnel enseignant pour veiller à ce que celui-ci soit doté des connaissances et des compétences les plus à jour possible et puisse ainsi aider les élèves à se réaliser pleinement.
- Pour veiller à ce que les élèves de l'Ontario soient dotés des compétences et des connaissances dont ils ont besoin, le gouvernement exigera que les écoles ne laissent passer à l'année suivante que ceux et celles qui ont produit des résultats satisfaisants.
- Certains élèves ont besoin d'un coup de pouce pour réussir. Le gouvernement exigera des écoles qu'elles fournissent aux élèves qui accusent du retard l'aide supplémentaire dont ils ont besoin pour rattraper leur retard.
- À compter de novembre 2001, le gouvernement utilisera des sondages annuels qui mesureront le degré de satisfaction des parents vis-à-vis du système d'éducation.
- Le gouvernement exigera des conseils scolaires qu'ils établissent des objectifs d'amélioration des résultats des élèves et qu'ils mettent au point des plans pour aider les écoles et les conseils scolaires au rendement médiocre.

12. Donner à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie

Le 12^e objectif du plan consiste à aider les parents et à assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. À cet égard, le programme « Bébés en santé, enfants en santé » a jeté les bases nécessaires. Par ailleurs, le rapport Mustard-McCain a défini une conception novatrice de l'éducation de la petite enfance.

- En s'appuyant sur ces initiatives, le gouvernement établira à l'échelon local un réseau de centres de la petite enfance, qui seront accessibles à toutes les familles et à tous les enfants.

13. Ouvrir les études postsecondaires à tous les étudiants et étudiantes admissibles

Les élèves de l'Ontario méritent d'avoir une éducation qui leur permet de se réaliser pleinement et qui les dote des compétences et des connaissances nécessaires pour faire face à la concurrence au XXI^e siècle et en sortir gagnants.

- Le gouvernement continuera de veiller à ce que chaque étudiante ou étudiant ontarien admissible qui désire entreprendre des études postsecondaires obtienne une place dans un programme d'études.

14. Former une main-d'œuvre compétente

Le 14^e objectif vise à éliminer les pénuries de main-d'œuvre – notamment de gens de métier – pour que l'Ontario dispose de la main-d'œuvre spécialisée nécessaire pour attirer les investissements et les emplois.

- Le gouvernement a l'intention de créer un nouvel établissement d'enseignement postsecondaire innovateur qui ferait le lien entre l'éducation et la formation professionnelle, d'une part, et les besoins du marché du travail, d'autre part.
- Le gouvernement adoptera une nouvelle charte des collèges. Celle-ci modifiera le modèle de régie des collèges de la province pour que ceux-ci soient plus souples, plus réceptifs et plus axés sur le marché, et qu'ils adoptent un esprit d'entreprise.
- Il améliorera l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques » pour remédier aux pénuries importantes de main-d'œuvre, dans l'objectif de former une main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs stratégiques qui attirent les investissements.
- Le gouvernement contribuera à attirer la crème de la crème en Ontario en aidant les professionnels qui ont reçu une formation à l'étranger à accéder à l'emploi dans la province, remédiant ainsi aux pénuries de main-d'œuvre.
- Pour aider les étudiants et étudiantes à se doter des compétences et de l'expérience nécessaires pour se décrocher un emploi, le gouvernement exigera que tous les élèves du secondaire aient accès à de l'expérience professionnelle.

15. Jouer un rôle national de premier plan dans la réforme des services de santé

Le gouvernement veut faire en sorte que tout le monde ait accès à des soins de qualité, à l'endroit et au moment voulus. Le gouvernement de l'Ontario estime qu'il faudra procéder à une réforme fondamentale si l'on veut préserver le système de santé canadien. Le gouvernement est prêt à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de ce processus de changement. Il s'agit du 15^e objectif de son plan.

- Il souhaite engager une discussion ouverte, à l'échelon national, sur l'avenir du système de santé. La Commission fédérale sur l'avenir des soins de santé au Canada doit avoir les coudées franches afin de pouvoir examiner tous les aspects du système et envisager toutes les solutions possibles. Elle ne doit pas être contrainte par un mandat étroit ni par des restrictions qui nuiraient à l'ouverture de la discussion. L'Ontario souhaite participer à un dialogue dont la portée serait suffisamment étendue pour dégager des solutions réelles et durables à la crise qui menace la viabilité du système.
- Ce dialogue national devrait examiner, entre autres, la façon dont l'assurance-maladie doit être financée par les gouvernements fédéral et provinciaux, compte tenu des apports antérieurs, du principe initial de financement à parts égales de l'assurance-maladie et de l'assiette fiscale dont dispose chaque palier de gouvernement. L'objectif devrait être de parvenir à un partenariat intégral, dans le cadre duquel chaque palier de gouvernement participerait de façon réaliste et équitable aux coûts des services de santé.
- Cependant, la commission fédérale ne déposera pas son rapport avant novembre 2002. Il n'est pas question d'attendre aussi longtemps pour adopter des mesures de sauvegarde de l'assurance-maladie. De toute urgence, le gouvernement demandera à des patients, à des membres du personnel infirmier et médical, à des gestionnaires d'hôpitaux et à d'autres parties qui s'intéressent à l'avenir de notre système de santé de définir les réformes nécessaires et de dégager un consensus sur la meilleure façon d'affecter les milliards de dollars que nous consacrons chaque année à la santé.
- En outre, étant donné que l'on prévoit une augmentation considérable des coûts de la santé dans toutes les provinces, l'entente fédérale-provinciale sur le financement de l'accroissement annuel des coûts dans ce domaine ne peut attendre jusqu'en novembre 2002.
- Le gouvernement veillera à ce que les familles aient accès à des soins de santé de qualité et commodes, plus près de chez elles, en établissant des réseaux santé-famille aux quatre coins de la province. Le gouvernement voudrait qu'au moins 80 % des médecins de famille se joignent à ces réseaux d'ici 2004.

- Pour veiller à ce que les familles ontariennes aient accès, 24 heures sur 24, à des conseils de santé professionnels et pour contribuer à soulager les pressions exercées sur les salles d'urgence, le gouvernement étendra son service gratuit de Télésanté à toute la province d'ici la fin de 2001.
- Pour remédier au manque de médecins, le gouvernement simplifiera le processus d'acceptation des médecins qui ont été agréés à l'étranger et établira des objectifs ambitieux, comme celui de doubler la capacité des programmes d'évaluation et de formation.

16. Améliorer les services de santé

Parallèlement aux mesures destinées à régler la question de la viabilité, le gouvernement entend accélérer les réformes visant à améliorer la qualité du système de santé de l'Ontario — il s'agit du 16^e objectif de son plan.

- Le gouvernement est déterminé à mettre sur pied une école de médecine « de fabrication nord-ontarienne » qui formera les professionnels de la médecine qui iront pratiquer dans le Nord de la province. Tirant profit de la technologie d'apprentissage électronique la plus récente, cette école de médecine du Nord aura pour objectif ultime d'amener des médecins dans le Nord de la province, et de les y garder.
- Le gouvernement appuiera la création de nouveaux débouchés de formation médicale dans les régions rurales de l'Ontario.
- De nombreuses personnes dans la province se fient à la naturopathie et à d'autres formes de médecine alternative ou traditionnelle. Connaissant l'importance de ces pratiques, le gouvernement a demandé au Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé de présenter des recommandations sur les meilleurs moyens de réglementer ces secteurs et prévoit donner suite aux propositions du Conseil.
- Plus particulièrement, le gouvernement comprend la valeur et l'importance de la médecine chinoise traditionnelle et de l'acupuncture pour de nombreux Ontariens et Ontariennes. Il veut travailler avec les praticiens à la création d'un collège de réglementation autofinancé, qui établira des normes professionnelles pour ces pratiques traditionnelles, et il prendra rapidement des mesures une fois que le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé aura produit son rapport.
- Un système de santé plus moderne et efficace exige une protection moderne et efficace des renseignements en matière de santé. En collaboration avec la ministre de la Santé, le ministre responsable de la protection de la vie privée déposera des mesures législatives sur la protection de la vie privée qui tiendront compte du caractère confidentiel

des renseignements personnels sur la santé et du besoin de mesures de protection rigoureuses.

17. Préserver la salubrité de l'environnement

Le 17^e objectif du plan d'action du gouvernement concerne la protection de la salubrité de l'environnement. À cette fin, le gouvernement s'inspirera du rapport *Gestion environnementale*.

- Le gouvernement donnera une nouvelle orientation au ministère de l'Environnement qui le dotera d'une vision audacieuse et nouvelle de la salubrité de l'environnement pour le XXI^e siècle.
- Il déposera des modifications qui renforceront et moderniseront les lois sur la protection de l'environnement.
- Le gouvernement prendra des mesures décisives pour protéger l'approvisionnement en eau de la province et mettra notamment en œuvre une stratégie globale et multidisciplinaire de protection des eaux souterraines de la province. En collaboration avec les offices locaux de protection de la nature, les municipalités et d'autres partenaires, le gouvernement veillera à ce que l'eau potable soit des plus propres et des plus salubres qui soient.
- Le gouvernement présentera aussi une stratégie exhaustive de gestion des substances nutritives qui offrira à l'industrie agricole de la province des lignes directrices claires en matière de protection de l'environnement.
- Il proposera qu'un comité législatif se penche sur des solutions de rechange écologiques et viables à nos sources de combustibles actuelles et qu'il présente un rapport d'ici 12 mois.
- Pour protéger la qualité de l'air et tenir les engagements de la province en matière de réduction des émissions, le gouvernement avancera une stratégie ontarienne sur la qualité de l'air et le changement climatique.
- Dans la foulée du rapport intitulé *Gestion environnementale*, le gouvernement mettra sur pied une stratégie détaillée de surveillance environnementale et de préparation de rapports.
- Le gouvernement améliorera la protection de l'environnement en élargissant le rôle de l'équipe d'intervention environnementale et en adoptant des innovations technologiques connexes, qui engloberont des activités d'inspection et de conformité.

- Pour réagir aux situations d'urgence et surveiller la qualité de l'eau des Grands Lacs, le gouvernement se portera acquéreur d'un navire de surveillance de pointe.
- La province a à cœur une gestion judicieuse et durable de ses richesses naturelles et le reste du monde s'en rend compte. Le gouvernement a pour objectif de faire de l'Ontario un chef de file mondial en matière de gestion durable des forêts et de mesures de protection — qui ouvriront de nouveaux marchés pour l'industrie forestière tout en protégeant le milieu naturel pour les générations à venir.
- Le gouvernement déposera une loi sur la chasse et la pêche patrimoniales, qui tiendra compte du rôle important que jouent ces activités au sein de nombreuses collectivités ontariennes.

18. Aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver du travail

Dans le cadre du 18^e objectif de son plan, le gouvernement prendra de nouvelles mesures pour aider les assistés sociaux à s'affranchir du système d'aide sociale en trouvant un emploi.

- Ayant mené des études et des consultations à vaste échelle, le gouvernement instituera maintenant un traitement obligatoire de la toxicomanie pour les bénéficiaires de l'aide sociale.
- Le gouvernement aidera les assistés sociaux qui ont des lacunes en lecture, en écriture et en mathématiques, en mettant sur pied des tests obligatoires d'aptitude à lire et à écrire, et en offrant de la formation dans ces matières.
- Les agents de l'aide sociale ont relevé le défi posé par la réforme de l'aide sociale en aidant les assistés sociaux à trouver du travail. Misant sur cette réussite, le gouvernement lancera une nouvelle initiative de formation qui permettra aux agents d'aider encore davantage de gens à jouir de la dignité d'avoir un emploi et de la fierté que confère l'indépendance.

19. Améliorer la sécurité dans les collectivités et promouvoir les droits des victimes d'actes criminels

Le 19^e objectif du plan consiste à présenter des mesures supplémentaires afin de promouvoir les droits des victimes et de protéger nos rues et nos collectivités contre le crime.

- Pour relever les défis que pose aujourd'hui le crime organisé, le gouvernement lancera des solutions adaptées au XXI^e siècle, allant de moyens civils novateurs aux poursuites de la Couronne les plus rigoureuses.

- Le gouvernement déposera des mesures législatives visant la protection des enfants pris dans l'enfer de la prostitution.
- Il déposera une loi qui permettra aux victimes de participer aux audiences de libération conditionnelle des détenus qui leur ont fait du tort.
- Le programme réussi de discipline rigoureuse sera élargi aux délinquants adultes et à davantage de jeunes délinquants.
- Le gouvernement reliera tous les refuges et centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle à la technologie de l'information du système juridique de l'Ontario.
- Il simplifiera l'expulsion des locataires reconnus coupables de trafic de drogue.
- Le gouvernement mettra en œuvre une stratégie judiciaire exhaustive à l'endroit des jeunes contrevenants pour les aider à devenir des citoyens responsables et respectueux de la loi.
- La Commission ontarienne de lutte contre le crime mènera des entretiens sur toute une variété de sujets, notamment la manière dont les politiques de détermination de la peine et de libération influent sur les récidivistes, les répercussions de la loi fédérale sur les jeunes contrevenants, et les possibilités de réduire la criminalité grâce à des mesures de prévention.
- Le gouvernement adoptera de nouvelles mesures de lutte contre la violence envers les personnes âgées qui veilleront à ce que les personnes du troisième âge aient une existence digne, soient traitées avec respect et soient protégées contre la violence et les mauvais traitements.

20. Assurer l'égalité des chances

Certains membres de notre société doivent surmonter des obstacles particuliers, notamment les personnes qui ont un handicap physique ou mental. Le 20^e objectif du plan consiste à assurer l'égalité des chances pour tous.

- Le gouvernement cherchera un terrain d'entente et des solutions partagées afin de répondre aux besoins des personnes ayant un handicap et il appliquera des mesures en ce sens, notamment sur le plan législatif, pour concrétiser cet engagement.

- Le gouvernement réalise que la Commission ontarienne des droits de la personne joue un rôle essentiel et permanent dans la protection de bien des membres de la société, dont les Ontariennes et Ontariens atteints d'incapacité. Le gouvernement continuera d'épauler les efforts de la Commission pour assurer un traitement équitable et l'égalité des chances aux citoyennes et citoyens atteints d'incapacité et à toutes les personnes dont elle protège les droits.
- Le président de la Commission ontarienne des droits de la personne a proposé des modifications législatives qui lui permettront de protéger ces droits de manière plus efficace et efficiente. Conformément à ses recommandations, on déposera à l'Assemblée législative des modifications au *Code des droits de la personne*.

21. Favoriser la réforme parlementaire

Le XXI^e siècle exige que les processus démocratiques de l'Ontario soient modernes et souples. Le 21^e objectif du plan appuie la réforme parlementaire, en particulier les modifications qui amplifieront le rôle et les responsabilités des députés.

- Le gouvernement propose qu'un plus grand nombre de questions, en particulier celles qui supposent un examen approfondi et la prise en compte des recommandations formulées, soient soumises à des comités législatifs.
- Le gouvernement estime toujours que seuls les votes sur le budget et les votes de confiance désignés constituent des questions qui engagent la confiance, et il encourage les autres parties à adopter la même règle de conduite.
- Le gouvernement veut rétablir l'importance du processus selon lequel les députés tiennent le gouvernement responsable du budget de ses dépenses, par l'examen et l'approbation de ce budget. Ainsi, il ne verra pas la réduction ou le rejet d'un poste du budget d'un ministère comme une question qui engage la confiance.
- Le gouvernement propose que le Comité permanent de l'Assemblée législative envisage d'autres réformes parlementaires visant à étoffer le rôle des simples députés et à accroître le recours à la technologie.